



Référentiel Officiel

Fourni par Educentre, le copilote des apprenants
et des professionnels de la formation

<https://educentre.fr>

REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES DU TITRE PROFESSIONNEL

Conducteur d'engins de chantiers urbains

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CECU	REAC	TP-00248	11	31/10/2022	31/10/2022	1/48

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du titre professionnel	5
Contexte de l'examen du titre professionnel	5
Liste des activités	6
Vue synoptique de l'emploi-type.....	8
Fiche emploi type	9
Fiches activités types de l'emploi	13
Fiches compétences professionnelles de l'emploi	19
Fiche compétences transversales de l'emploi.....	43
Glossaire du REAC	45

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CECU	REAC	TP-00248	11	31/10/2022	31/10/2022	3/48

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

Depuis 2004, année de création, le Titre Professionnel « Conducteur de pelle hydraulique et de chargeuse pelleuse (CPHCP) » avait scindé l'emploi en trois blocs de compétences (activités) :

- conduire une pelle hydraulique ;
- conduire une chargeuse pelleuse ;
- conduire un tombereau automoteur articulé.

En 2019/2020, l'analyse des besoins en matière d'emploi et de compétences certifiées montre que ce Titre Professionnel n'est plus adapté aux besoins des entreprises et ce pour trois raisons principales :

1 - Excepté chez les artisans et certaines collectivités territoriales, les chargeuses pelleuses ont déserté les chantiers au profit de nouveaux engins tels que les « grosses mini-pelle et midi-pelles compactes dotées d'équipements (flèches orientables et à volée variable, chenilles caoutchoucs, etc.), leur permettant d'évoluer dans des espaces de plus en plus restreints tout en offrant de solides capacités de travail.

2 - La certification des compétences en matière de conduite des pelles hydrauliques est trop généraliste compte tenu de la large gamme de machines disponibles sur le marché. Outre leur mode de déplacement, chenilles, pneus ou «au pas», leur puissance et masse variant d'environ 1KW et 1 tonne à 400 KW et 90 tonnes, fait que leurs utilisations sont différentes ce qui de fait induit des compétences particulières pour optimiser la productivité et donc la rentabilité des chantiers.

3 - Excepté sur certains chantiers spécifiques de moindre importance (en montagne, en rivières ou à immédiate proximité), les tombereaux articulés restent des machines majoritairement mobilisées sur les grands chantiers de terrassement et dans les carrières.

De fait ce Titre professionnel doit être revu pour correspondre aux besoins des entreprises en le recentrant sur la conduite des engins principalement mobilisés sur les chantiers urbains et qui requièrent des compétences que le CACES® malgré la récente modernisation des recommandations n'offre pas.

De plus, il est constaté que la technologie progresse de mois en mois, le guidage des engins évolue et séduit de plus en plus de petites entreprises car il permet un gain productivité estimé à 30%, une économie de carburant, de matériaux extraits ou apportés, et une meilleure qualité de la finition.

La sécurité est accrue car elle réduit les besoins de personnels au sol à proximité des engins.

De même le tiltrotateur (godet rotatif), devient un accessoire prisé des entreprises spécialisées dans la construction de canalisations et de réseaux en site urbain. Cet équipement qui nécessite des commandes supplémentaires dans le poste de conduite améliore la productivité d'environ 30 %, ce qui induit un gain de temps, de carburant et une réduction des délais d'exécution donc des nuisances.

Depuis 2019 les constructeurs d'engins mettent sur le marché des machines électriques : zéro émission de CO2.

Toutefois, même si ces technologies tendent à se démocratiser sur les chantiers force est de constater, qu'elles sont encore confidentielles.

En conséquence le titre professionnel « Conducteur de pelle hydraulique et de chargeuse pelleuse » est recentré sur la conduite des engins principaux mobilisés sur les chantiers de VRD et canalisations (la pelle hydraulique sur chenilles de catégorie A, la pelle hydraulique sur pneus de catégorie B1 et la chargeuse de catégorie A), tout en y intégrant les savoir-faire nécessaires à l'utilisation des nouveaux équipements présents désormais sur les machines calibrées pour ces travaux.

Afin d'apporter un maximum de lisibilité à cet outil de certification, l'intitulé existant est modifié ainsi : « *Conducteur de pelle Hydraulique et de chargeuse pelleuse* » est remplacé par « *Conducteur d'engins de chantiers urbains* ».

Contexte de l'examen du titre professionnel

Les travaux de la réingénierie sont fondés sur la veille sectorielle professionnelle, des entretiens avec des salariés d'entreprises, une enquête auprès des entreprises utilisatrices ainsi que des échanges avec leurs structures représentatives :

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CECU	REAC	TP-00248	11	31/10/2022	31/10/2022	5/48

- La CNATP,
- La Fédération française du bâtiment (FFB),
- La Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) et leurs syndicats de spécialité.

Liste des activités

Ancien TP : Conducteur de pelle hydraulique et de chargeuse pelleuse

Activités :

- Conduire une pelle hydraulique
- Conduire une chargeuse pelleuse
- Conduire un tombereau automoteur articulé

Nouveau TP : Conducteur d'engins de chantiers urbains

Activités :

- Conduire une chargeuse sur pneus
- Conduire une pelle hydraulique sur chenilles de masse inférieure ou égale à 6 tonnes
- Conduire une pelle hydraulique sur pneus

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CECU	REAC	TP-00248	11	31/10/2022	31/10/2022	6/48

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Conduire une chargeuse sur pneus	1	Réaliser en sécurité les tâches confiées à l'ouvrier à pied (suiveur)
		2	Conduire en sécurité une chargeuse sur pneus
		3	Travailler à proximité des réseaux
		4	Manutentionner des charges en sécurité avec une chargeuse sur pneus
		5	Déplacer ou charger des matériaux en sécurité avec une chargeuse sur pneus équipée d'un godet 4 en 1 multifonctions (Drott)
2	Conduire une pelle hydraulique sur chenilles de masse inférieure ou égale à 6 tonnes	1	Réaliser en sécurité les tâches confiées à l'ouvrier à pied (suiveur)
		6	Conduire en sécurité une pelle hydraulique sur chenilles
		3	Travailler à proximité des réseaux
		7	Réaliser en sécurité avec une pelle hydraulique sur chenilles les terrassements nécessaires pour poser des canalisations et fourreaux en milieu encombré
		8	Réaliser en sécurité avec une pelle hydraulique sur chenilles des travaux de surface sur les chantiers routiers ou urbains
3	Conduire une pelle hydraulique sur pneus	1	Réaliser en sécurité les tâches confiées à l'ouvrier à pied (suiveur)
		9	Conduire en sécurité une pelle hydraulique sur pneus
		3	Travailler à proximité des réseaux
		10	Réaliser en sécurité avec une pelle hydraulique sur pneus les terrassements nécessaires pour poser des canalisations et fourreaux en milieu encombré
		11	Réaliser en sécurité avec une pelle hydraulique sur pneus des travaux de surface sur des chantiers routiers ou urbains

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CECU	REAC	TP-00248	11	31/10/2022	31/10/2022	8/48

FICHE EMPLOI TYPE

Conducteur d'engins de chantiers urbains

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le « *Conducteur d'engins de chantiers urbains* » effectue, sous les directives du chef de chantier et/ou du chef d'équipe, des travaux de terrassement (ouverture de tranchées, réalisation de déblais, construction de remblais transport et compactage, dressage de formes etc.), la manutention d'outils (blindages, passerelles piétonnes provisoires) et de produits manufacturés lourds (tuyaux, éléments de regards, etc.), nécessaires à la construction des canalisations et réseaux et à l'équipement des espaces publics.

Suivant le type d'engin confié, il peut être appelé à utiliser des équipements spécifiques tels que godets inclinables, godets cribleurs, brises roches hydrauliques, flèches à volée variable ainsi que les nouvelles technologies d'aide à la conduite (guidage laser, 2D et 3D GPS).

Il est seul sur son engin, mais son activité est intégrée au sein d'une équipe composée de conducteurs de différents engins et d'ouvriers à pied (personnel d'encadrement de contrôle qualité et de topographie, poseurs, maçons VRD et suiveur).

Il est polyvalent et en capacité de conduire des pelles hydrauliques sur chenilles, sur pneus et de la chargeuse.

Il possède un degré d'autonomie et de responsabilité important dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées. Attentif à son environnement de travail, il doit organiser les zones d'évolution des engins de transport de matériaux (approvisionnement, évacuation, etc.). Il veille à la sécurité des personnes dans la zone d'évolution de sa machine et intègre l'ensemble des contraintes d'environnement, de sécurité, de qualité et de rendements afférents au chantier. Il doit tenir compte des contraintes liées à la nature des sols, aux ouvrages rencontrés et aux conditions météorologiques.

Il a la responsabilité du bon fonctionnement de son engin dont il effectue un contrôle quotidien et peut, suivant le type d'entreprise, en assurer la maintenance de premier niveau, dans le respect du carnet d'entretien et des consignes de sécurité.

Il tient l'emploi dans l'application des règles de sécurité individuelles et collectives et, s'il existe, en application du Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS), sinon du plan de prévention. Il dispose d'une autorisation de conduite des engins confiés délivrée par son employeur conformément aux exigences du code du travail.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- La construction de maisons individuelles,
- La construction de bâtiments,
- La construction d'ouvrages de voirie et de réseaux divers,
- La construction de canalisations (Adduction d'eau potable, gaz, réseaux de chaleur, assainissement).

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Conducteur de pelle hydraulique sur chenilles.
- Conducteur de pelle hydraulique sur pneus.
- Conducteur de chargeuse sur pneus.
- Conducteur de chargeuses pelleuses.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Article R4323-55 du code du travail :

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CECU	REAC	TP-00248	11	31/10/2022	31/10/2022	9/48

Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire.

Article R4323-56 du code du travail :

La conduite de certains équipements présentant des risques particuliers, en raison de leurs caractéristiques ou de leur objet, est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur. L'autorisation de conduite est tenue à la disposition de l'inspection du travail et des agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale.

Article R4323-57 du code du travail :

Des arrêtés des ministres chargés du travail ou de l'agriculture déterminent :

1° Les conditions de la formation exigée à l'article R. 4323-55 ;

2° Les catégories d'équipements de travail dont la conduite nécessite d'être titulaire d'une autorisation de conduite ;

3° Les conditions dans lesquelles l'employeur s'assure que le travailleur dispose de la compétence et de l'aptitude nécessaires pour assumer, en toute sécurité, la fonction de conducteur d'un équipement de travail ;

4° La date à compter de laquelle, selon les catégories d'équipements, entre en vigueur l'obligation d'être titulaire d'une autorisation de conduite.

Arrêté du 2 décembre 1998 relatif à la formation à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de levage de charges ou de personnes.

Arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.

Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage :

Il impose à l'employeur, dans certaines situations et selon les cas, de former ses salariés, de les habilitier, de leur remettre un carnet de prescription.

Cette réglementation s'applique notamment aux personnels des entreprises de travaux publics qui sont amenés à réaliser certaines opérations à proximité ou au contact de canalisations électriques souterraines non consignées, d'installations électriques pour la production, la conversion, la distribution ou l'utilisation de l'énergie électrique, quel que soit le domaine de tension.

Ce dispositif vient en complément de la réglementation anti-endommagement du ministère de la Transition écologique et solidaire, qui fixe les exigences pour le dégagement des canalisations enterrées ; elles sont définies dans le fascicule 2 du Guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux.

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Sans objet

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Conduire une chargeuse sur pneus

Réaliser en sécurité les tâches confiées à l'ouvrier à pied (suiveur)

Conduire en sécurité une chargeuse sur pneus

Travailler à proximité des réseaux

Manutentionner des charges en sécurité avec une chargeuse sur pneus

Déplacer ou charger des matériaux en sécurité avec une chargeuse sur pneus équipée d'un godet 4 en 1 multifonctions (Drott)

2. Conduire une pelle hydraulique sur chenilles de masse inférieure ou égale à 6 tonnes

Réaliser en sécurité les tâches confiées à l'ouvrier à pied (suiveur)

Conduire en sécurité une pelle hydraulique sur chenilles

Travailler à proximité des réseaux

Réaliser en sécurité avec une pelle hydraulique sur chenilles les terrassements nécessaires pour poser

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CECU	REAC	TP-00248	11	31/10/2022	31/10/2022	10/48

des canalisations et fourreaux en milieu encombré
Réaliser en sécurité avec une pelle hydraulique sur chenilles des travaux de surface sur les chantiers routiers ou urbains

3. Conduire une pelle hydraulique sur pneus

Réaliser en sécurité les tâches confiées à l'ouvrier à pied (suiveur)

Conduire en sécurité une pelle hydraulique sur pneus

Travailler à proximité des réseaux

Réaliser en sécurité avec une pelle hydraulique sur pneus les terrassements nécessaires pour poser des canalisations et fourreaux en milieu encombré

Réaliser en sécurité avec une pelle hydraulique sur pneus des travaux de surface sur des chantiers routiers ou urbains

Compétences transversales de l'emploi

Communiquer

Travailler et coopérer au sein d'un collectif

Respecter des règles et des procédures

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s) : Suivant l'entreprise qui emploie le conducteur d'engins de chantiers urbains, la convention collective sera celle du Bâtiment ou celle des Travaux Publics.

Code(s) NSF :

230u--Conduite d'engins de chantier

Fiche(s) Rome de rattachement

F1302 Conduite d'engins de terrassement et de carrière

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CECU	REAC	TP-00248	11	31/10/2022	31/10/2022	11/48

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Conduire une chargeuse sur pneus

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le conducteur de chargeuse sur pneus de catégorie A assure la maintenance de son engin en appliquant les consignes de sécurité édictées par la R 482 de la CNAM - Risques professionnels. Il exerce son emploi dans les entreprises de bâtiment et travaux publics, du génie civil, et dans les services techniques des collectivités territoriales.

Suivant les chantiers, il peut être appelé à conduire d'autres engins : chargeuses pelleteuses, motobasculeurs, compacteurs et pelles hydrauliques.

Il exécute, généralement en équipe, toutes les phases d'un terrassement depuis les travaux préparatoires jusqu'à la fin du chantier. Certains travaux peuvent être réalisés par le conducteur seul à partir de directives simples.

L'activité est organisée par l'encadrement du chantier. L'autonomie du conducteur de chargeuse sur pneus est limitée à l'exécution de sa tâche. Cependant, pour de petites interventions ne nécessitant pas la mise en œuvre de techniques compliquées, il peut assurer l'organisation du travail de l'équipe.

Dans l'activité de travaux de réseaux, de voirie et de canalisations, il détient les savoir-faire pour travailler à proximité des réseaux et ce dans des espaces restreints avec souvent la circulation de piétons et de véhicules à proximité. Pour répondre à ces exigences, il est titulaire de l'AIPR délivrée par son employeur et il maîtrise les équipements spécifiques de sa machine tels que le godet 4 en 1 (Drott) et les fourches de manutentions.

L'entretien de premier niveau est réalisé par le conducteur, seul ou sous le contrôle du responsable de la maintenance, à partir des prescriptions du constructeur et des consignes de l'entreprise.

Pour effectuer le transfert de la chargeuse sur pneus en empruntant la voirie routière, il se conforme aux exigences du Code de la route. Le conducteur de chargeuse sur pneus se déplace selon la localisation des chantiers. Ses horaires et plages de travail peuvent être variables en fonction de l'organisation retenue. Il est soumis au bruit, à la chaleur, aux vibrations et à la poussière.

Il maintient une vigilance constante liée à la diversité des tâches et des environnements, tels que réseaux aériens et enterrés, travaux sous circulation, ainsi qu'à la présence des hommes et des autres engins sur le chantier. Il applique les règles de sécurité et environnementales, et prend en compte les risques spécifiques selon le type d'ouvrage.

Il tient l'activité dans l'application des règles de sécurité individuelles et collectives et, s'il existe, en application du Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS), sinon du plan de prévention.

Il dispose d'une autorisation de conduite de l'engin confié délivrée par son employeur conformément aux exigences du code du travail.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Article R4323-55 du code du travail :

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate.

Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire.

Article R4323-56 du code du travail :

La conduite de certains équipements présentant des risques particuliers, en raison de leurs caractéristiques ou de leur objet, est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur. L'autorisation de conduite est tenue à la disposition de l'inspection du travail et des agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale.

Article R4323-57 du code du travail :

Des arrêtés des ministres chargés du travail ou de l'agriculture déterminent :

1° Les conditions de la formation exigée à l'article R. 4323-55 ;

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CECU	REAC	TP-00248	11	31/10/2022	31/10/2022	13/48

2° Les catégories d'équipements de travail dont la conduite nécessite d'être titulaire d'une autorisation de conduite ;

3° Les conditions dans lesquelles l'employeur s'assure que le travailleur dispose de la compétence et de l'aptitude nécessaires pour assumer, en toute sécurité, la fonction de conducteur d'un équipement de travail ;

4° La date à compter de laquelle, selon les catégories d'équipements, entre en vigueur l'obligation d'être titulaire d'une autorisation de conduite.

Arrêté du 2 décembre 1998 relatif à la formation à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de levage de charges ou de personnes.

Arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.

Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage :

Il impose à l'employeur, dans certaines situations et selon les cas, de former ses salariés, de les habilitier, de leur remettre un carnet de prescription.

Cette réglementation s'applique notamment aux personnels des entreprises de travaux publics qui sont amenés à réaliser certaines opérations à proximité ou au contact de canalisations électriques souterraines non consignées, d'installations électriques pour la production, la conversion, la distribution ou l'utilisation de l'énergie électrique, quel que soit le domaine de tension.

Ce dispositif vient en complément de la réglementation anti-endommagement du ministère de la Transition écologique et solidaire, qui fixe les exigences pour le dégagement des canalisations enterrées ; elles sont définies dans le fascicule 2 du Guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réaliser en sécurité les tâches confiées à l'ouvrier à pied (suiveur)

Conduire en sécurité une chargeuse sur pneus

Travailler à proximité des réseaux

Manutentionner des charges en sécurité avec une chargeuse sur pneus

Déplacer ou charger des matériaux en sécurité avec une chargeuse sur pneus équipée d'un godet 4 en 1 multifonctions (Drott)

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer

Travailler et coopérer au sein d'un collectif

Respecter des règles et des procédures

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CECU	REAC	TP-00248	11	31/10/2022	31/10/2022	14/48

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Conduire une pelle hydraulique sur chenilles de masse inférieure ou égale à 6 tonnes

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le conducteur de "pelle hydraulique sur chenilles de catégorie A" conduit et assure la maintenance de son engin en appliquant les consignes de sécurité, édictées par la R 482 de la CNAM-Risques professionnels. Il exerce son emploi dans les entreprises de bâtiment, des travaux publics, du génie civil, et dans les services techniques des collectivités territoriales.

Suivant les chantiers, il peut être appelé à conduire d'autres engins : chargeuses sur pneus, moto-basculateurs, compacteurs et pelles hydrauliques sur pneus.

Il exécute, généralement en équipe, toutes les phases d'un terrassement depuis les travaux préparatoires jusqu'à la fin du chantier. Certains travaux peuvent être réalisés par le conducteur seul à partir de directives simples.

L'activité de terrassement est organisée par l'encadrement du chantier. L'autonomie du conducteur de pelle hydraulique sur chenilles de catégorie A est limitée à l'exécution de sa tâche. Cependant, pour de petites interventions ne nécessitant pas la mise en œuvre de techniques compliquées, il peut assurer l'organisation du travail de l'équipe.

Dans l'activité de travaux de réseaux, de voirie et de canalisations, il détient les savoir-faire pour travailler à proximité des réseaux et ce dans des espaces restreints avec souvent la circulation de piétons et de véhicules à proximité. Pour répondre à ces exigences, il est titulaire de l'AIPR délivrée par son employeur et il maîtrise les équipements spécifiques de sa machine (Equipement BRH, godet orientable et déport de flèche), s'ils existent.

L'entretien de premier niveau est réalisé par le conducteur, seul ou sous le contrôle du responsable de la maintenance, à partir des prescriptions du constructeur et des consignes de l'entreprise.

Pour effectuer le transfert de la "pelle hydraulique sur chenilles de catégorie A" en empruntant la voirie routière, il doit la charger et l'arrimer sur une remorque porte-engin.

Le conducteur de "pelle hydraulique sur chenilles de catégorie A" se déplace selon la localisation des chantiers. Ses horaires et plages de travail peuvent être variables en fonction de l'organisation retenue. Il est soumis au bruit, à la chaleur, aux vibrations et à la poussière.

Il maintient une vigilance constante liée à la diversité des tâches et des environnements, tels que réseaux aériens et enterrés, travaux sous circulation, ainsi qu'à la présence des hommes et des autres engins sur le chantier. Il applique les règles de sécurité et environnementales, et prend en compte les risques spécifiques selon le type d'ouvrage.

Il tient l'activité dans l'application des règles de sécurité individuelles et collectives et, s'il existe, en application du Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS), sinon du plan de prévention.

Il dispose d'une autorisation de conduite de l'engin confié délivrée par son employeur conformément aux exigences du code du travail.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Article R4323-55 du code du travail :

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate.

Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire.

Article R4323-56 du code du travail :

La conduite de certains équipements présentant des risques particuliers, en raison de leurs caractéristiques ou de leur objet, est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur. L'autorisation de conduite est tenue à la disposition de l'inspection du travail et des agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CECU	REAC	TP-00248	11	31/10/2022	31/10/2022	15/48

Article R4323-57 du code du travail :

Des arrêtés des ministres chargés du travail ou de l'agriculture déterminent :

1° Les conditions de la formation exigée à l'article R. 4323-55 ;

2° Les catégories d'équipements de travail dont la conduite nécessite d'être titulaire d'une autorisation de conduite ;

3° Les conditions dans lesquelles l'employeur s'assure que le travailleur dispose de la compétence et de l'aptitude nécessaires pour assumer, en toute sécurité, la fonction de conducteur d'un équipement de travail ;

4° La date à compter de laquelle, selon les catégories d'équipements, entre en vigueur l'obligation d'être titulaire d'une autorisation de conduite.

Arrêté du 2 décembre 1998 relatif à la formation à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de levage de charges ou de personnes.

Arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.

Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage :

Il impose à l'employeur, dans certaines situations et selon les cas, de former ses salariés, de les habilitier, de leur remettre un carnet de prescription.

Cette réglementation s'applique notamment aux personnels des entreprises de travaux publics qui sont amenés à réaliser certaines opérations à proximité ou au contact de canalisations électriques souterraines non consignées, d'installations électriques pour la production, la conversion, la distribution ou l'utilisation de l'énergie électrique, quel que soit le domaine de tension.

Ce dispositif vient en complément de la réglementation anti-endommagement du ministère de la Transition écologique et solidaire, qui fixe les exigences pour le dégagement des canalisations enterrées ; elles sont définies dans le fascicule 2 du Guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réaliser en sécurité les tâches confiées à l'ouvrier à pied (suiveur)

Conduire en sécurité une pelle hydraulique sur chenilles

Travailler à proximité des réseaux

Réaliser en sécurité avec une pelle hydraulique sur chenilles les terrassements nécessaires pour poser des canalisations et fourreaux en milieu encombré

Réaliser en sécurité avec une pelle hydraulique sur chenilles des travaux de surface sur les chantiers routiers ou urbains

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer

Travailler et coopérer au sein d'un collectif

Respecter des règles et des procédures

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CECU	REAC	TP-00248	11	31/10/2022	31/10/2022	16/48

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 3

Conduire une pelle hydraulique sur pneus

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le conducteur de pelle hydraulique sur pneus de catégorie B1 conduit et assure la maintenance de son engin en appliquant les consignes de sécurité, édictées par la R 482 de la CNAM-Risques professionnels. Il exerce son emploi dans les entreprises de bâtiment, des travaux publics, du génie civil, et dans les services techniques des collectivités territoriales.

Suivant les chantiers, il peut être appelé à conduire d'autres engins : mini-pelles, chargeuses sur pneus, moto-basculeurs ou compacteurs.

Il exécute, généralement en équipe, toutes les phases d'un terrassement depuis les travaux préparatoires jusqu'à la fin du chantier. Certains travaux peuvent être réalisés par le conducteur seul à partir de directives simples.

L'activité de terrassement est organisée par l'encadrement du chantier. L'autonomie du conducteur de pelle hydraulique sur pneus de catégorie B1 est limitée à l'exécution de sa tâche. Cependant, pour de petites interventions ne nécessitant pas la mise en œuvre de techniques compliquées, il peut assurer l'organisation du travail de l'équipe.

Dans l'activité de travaux de réseaux et canalisations, il détient les savoir-faire pour travailler à proximité des réseaux et ce dans des espaces restreints avec souvent la circulation de piétons et de véhicules à proximité. Pour répondre à ces exigences, il est titulaire de l'AIPR délivrée par son employeur et il maîtrise les équipements spécifiques de sa machine (Equipment BRH, godet orientable, flèche à volée variable et pied de flèche orientable), s'ils existent.

L'entretien de premier niveau est réalisé par le conducteur, seul ou sous le contrôle du responsable de la maintenance, à partir des prescriptions du constructeur et des consignes de l'entreprise.

Le conducteur peut réaliser seul le transfert de la pelle hydraulique sur pneus de catégorie B1 en empruntant la voirie routière, dans ce cas il se conforme au Code de la Route.

Le conducteur de pelle hydraulique sur pneus de catégorie B1 se déplace selon la localisation des chantiers. Ses horaires et plages de travail peuvent être variables en fonction de l'organisation retenue. Il est soumis au bruit, à la chaleur, aux vibrations et à la poussière.

Il maintient une vigilance constante liée à la diversité des tâches et des environnements, tels que réseaux aériens et enterrés, travaux sous circulation, ainsi qu'à la présence des hommes et des autres engins sur le chantier. Il applique les règles de sécurité et environnementales, et prend en compte les risques spécifiques selon le type d'ouvrage.

Il tient l'activité dans l'application des règles de sécurité individuelles et collectives et, s'il existe, en application du Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS), sinon du plan de prévention.

Il dispose d'une autorisation de conduite de l'engin confié délivrée par son employeur conformément aux exigences du code du travail.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Article R4323-55 du code du travail :

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate.

Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire.

Article R4323-56 du code du travail :

La conduite de certains équipements présentant des risques particuliers, en raison de leurs caractéristiques ou de leur objet, est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur. L'autorisation de conduite est tenue à la disposition de l'inspection du travail et des agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CECU	REAC	TP-00248	11	31/10/2022	31/10/2022	17/48

Article R4323-57 du code du travail :

Des arrêtés des ministres chargés du travail ou de l'agriculture déterminent :

1° Les conditions de la formation exigée à l'article R. 4323-55 ;

2° Les catégories d'équipements de travail dont la conduite nécessite d'être titulaire d'une autorisation de conduite ;

3° Les conditions dans lesquelles l'employeur s'assure que le travailleur dispose de la compétence et de l'aptitude nécessaires pour assumer, en toute sécurité, la fonction de conducteur d'un équipement de travail ;

4° La date à compter de laquelle, selon les catégories d'équipements, entre en vigueur l'obligation d'être titulaire d'une autorisation de conduite.

Arrêté du 2 décembre 1998 relatif à la formation à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de levage de charges ou de personnes.

Arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.

Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage :

Il impose à l'employeur, dans certaines situations et selon les cas, de former ses salariés, de les habilitier, de leur remettre un carnet de prescription.

Cette réglementation s'applique notamment aux personnels des entreprises de travaux publics qui sont amenés à réaliser certaines opérations à proximité ou au contact de canalisations électriques souterraines non consignées, d'installations électriques pour la production, la conversion, la distribution ou l'utilisation de l'énergie électrique, quel que soit le domaine de tension.

Ce dispositif vient en complément de la réglementation anti-endommagement du ministère de la Transition écologique et solidaire, qui fixe les exigences pour le dégagement des canalisations enterrées ; elles sont définies dans le fascicule 2 du Guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réaliser en sécurité les tâches confiées à l'ouvrier à pied (suiveur)

Conduire en sécurité une pelle hydraulique sur pneus

Travailler à proximité des réseaux

Réaliser en sécurité avec une pelle hydraulique sur pneus les terrassements nécessaires pour poser des canalisations et fourreaux en milieu encombré

Réaliser en sécurité avec une pelle hydraulique sur pneus des travaux de surface sur des chantiers routiers ou urbains

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer

Travailler et coopérer au sein d'un collectif

Respecter des règles et des procédures

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CECU	REAC	TP-00248	11	31/10/2022	31/10/2022	18/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Réaliser en sécurité les tâches confiées à l'ouvrier à pied (suiveur)

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sur les chantiers de voirie et d'assainissement, le conducteur d'un engin de chantier doit être capable d'effectuer des tâches autre que conduire son engin.

Seul ou en équipe, il met en place les dispositifs de sécurité et il en assure la maintenance. Il participe au repérage et au piquetage des réseaux et ouvrages existants sur l'emprise du chantier. Il participe sous les directives du chef d'équipe ou de chantier, à l'implantation des travaux sur le site conformément aux plans et recommandations.

Il peut procéder au découpage des couches superficielles de chaussée.

Lors des opérations de terrassement en milieu encombré (réseaux en place en service), il guide le conducteur de l'engin de terrassement et effectue le dégagement manuel des canalisations en place.

Si besoin, il participe à leur soutènement et ripage.

Pour réaliser ces opérations, il est titulaire de l'AIPR délivrée par son employeur et de l'habilitation électrique BF-HF.

Lors des opérations de réglage de fond de fouille et de surface, il guide le conducteur de l'engin et réalise les finitions manuelles.

Il peut participer à rendre le site à nouveau accessible aux véhicules et au public, en remettant en état, de façon provisoire ou définitive, la voirie, les trottoirs démontés ou endommagés par les travaux.

A partir des consignes et directives du chef de chantier, il aide le conducteur de l'engin à réaliser les implantations secondaires, le suivi et le contrôle du terrassement.

Il effectue le guidage du conducteur de l'engin par gestes conventionnels.

Il réalise ses activités dans l'application des règles de sécurité individuelles et collectives (et, s'il existe, en application du PPSPS, sinon du plan de prévention).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sur les chantiers de voirie et de pose de réseaux, si l'engin n'est momentanément pas utilisé, son conducteur peut être amené à effectuer des tâches autres que la conduite.

Il se doit de participer à la bonne marche du chantier, afin d'optimiser le rendement, la qualité et la sécurité.

Critères de performance

- La mise en place et le repli de la signalisation temporaire de chantiers sont réalisés dans l'application des règles de sécurité.
- La signalisation de chantier est présente, elle est conforme aux directives.
- Le guidage des conducteurs des engins de transport pour le bennage ou le placement est efficace.
- L'alerte au conducteur de l'engin lors de la découverte d'un grillage avertisseur ou d'une canalisation est immédiate, pertinente et fiable.
- Les consignes de sécurité sont appliquées.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer et respecter la méthode de travail définie,
Appliquer la réglementation hygiène, sécurité, environnement,
Appliquer les consignes de travail (orales ou écrites),

Comprendre l'environnement, les marquages - piquetages, les signes avertisseurs et indicateurs, la lecture du terrain, les moyens de repérage,

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CECU	REAC	TP-00248	11	31/10/2022	31/10/2022	19/48

Comprendre l'impact de la co-activité sur l'organisation de la prévention sur le chantier,
 Comprendre les enjeux de la prévention et ses impacts sur les hommes et l'entreprise, et dans le cadre de chantier mono-entreprise ou en co-activité,
 Comprendre les règles de circulation sur chantier fermé ou en proximité d'une voie de circulation,
 Contrôler à l'aide d'instruments de mesure la qualité d'un ouvrage et sa conformité avec la demande du client,
 Contrôler visuellement la qualité et la conformité d'un ouvrage,
 Découvrir et identifier les principales sources de danger et atteintes pour la santé liées à la circulation,
 Définir les étapes d'interventions de chaque opération d'entretien de l'engin,
 Lire et calculer la cotation sur un plan,
 Lire un plan et dessiner un croquis pour exécuter un travail avec un engin de chantier,
 Maintenir les réseaux existants (intégrité, tracé),
 Maîtriser les modalités pratiques d'alertes de la hiérarchie,
 Maîtriser les techniques à utiliser dans le but de ne pas endommager les réseaux en fonction de l'imprécision du positionnement des ouvrages,
 Mettre en place un dispositif de signalisation à partir d'un plan fourni,
 Occuper occasionnellement une fonction de responsable d'équipe, notamment sur des petits chantiers,
 Organiser son intervention avec son hiérarchie et préparer son matériel,
 Protéger ou déplacer si nécessaire, les repères d'implantations existants,
 Réagir rapidement en cas de dysfonctionnement ou d'imprévus dans le déroulement des opérations,
 Réaliser l'implantation d'un terrassement à partir des repères mis en place par le chef de chantier et du plan ou croquis d'implantation,
 Réaliser tous les calculs de base utile pour la réalisation de travaux de travaux publics,
 Reconnaître les différentes natures de matériaux livrés ou rencontrés sur le chantier,
 Renseigner un rapport journalier, rendre compte des travaux effectués et des éventuels problèmes rencontrés,
 S'adapter aux imprévus et aux dysfonctionnements,
 Savoir agir sur chantier en cas d'urgence (danger grave et imminent, devoir d'alerte, droit de retrait, alerte des secours, protection de la victime),
 Savoir distinguer risques à effets immédiats et risques à effets différés,
 Savoir identifier les principales sources de danger lors de la conduite des engins de chantier,
 Savoir repérer les principaux risques présents dans les situations de travail des métiers des travaux publics,
 Savoir se positionner dans la chaîne des responsabilités,
 Savoir se positionner et travailler en sécurité à proximité des engins de chantier,
 Savoir travailler en sécurité à proximité des réseaux,
 Tracer des alignements, des courbes et des équerrages,
 Utiliser les instruments simples de mesure,
 Utiliser les moyens de protection collective et individuelle,

Identifier et gérer les déchets de chantiers,
 Identifier les différents repères mis en place sur le chantier, les protéger ou les déplacer si nécessaire,
 Identifier les différents réseaux,
 Identifier les panneaux de signalisation temporaire et leur signification,
 Identifier les réseaux existants avant le travail,
 Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues,
 Identifier les risques et les moyens permettant de les prévenir,
 Identifier les situations à risques de chutes de hauteur,
 Identifier les situations à risques de chutes de plain-pied,
 Identifier les situations à risques liées aux travaux de fouilles ou talutage et moyens de prévention et travaux sur réseaux.

Connaître le schéma d'organisation d'un chantier de travaux publics,
 Connaître les définitions des accidents du travail et des maladies professionnelles,
 Connaître les principaux risques présents dans les situations de travail des métiers des travaux publics,
 Connaître les principes de l'élingage et les règles à respecter,
 Connaître les risques liés à l'utilisation de produits chimiques,
 Connaître les risques liés à l'utilisation des outils électroportatifs et leurs conditions d'utilisation,
 Connaître les risques liés à la consommation d'alcool, de drogue, de médicaments ainsi qu'à l'usage,

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CECU	REAC	TP-00248	11	31/10/2022	31/10/2022	20/48

Connaître les risques non immédiat (gestes répétitifs, posture, ports de charge, vibration, bruit, notions d'usure du corps humain),
Connaître les rôles et missions des différents acteurs de la prévention, acteurs externes, internes à l'entreprise et institutionnels.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CECU	REAC	TP-00248	11	31/10/2022	31/10/2022	21/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Conduire en sécurité une chargeuse sur pneus

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

La conduite d'une chargeuse sur pneus nécessite la maîtrise totale des capacités de la machine en matière d'utilisation en sécurité et ce quelle que soit la tâche réalisée.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sur les chantiers de bâtiment et de travaux publics, notamment de VRD et de construction de canalisations, le conducteur de chargeuse sur pneus de catégorie A se doit d'effectuer les tâches suivantes en sécurité :

- réaliser la prise de poste ;
- charger les unités de transport ;
- effectuer les opérations de déblai / remblai avec mise en stock ;
- réaliser les opérations de chargement / déchargement / arrimage de la machine sur une remorque porte engins
- réaliser la fin de poste.

Critères de performance

Test théorique R482 : Validé

Test pratique sur une chargeuse sur pneus R 482 catégorie A : Validé

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Cf les exigences de la R 482 catégorie A de la CNAM-Risques professionnels et du "Socle commun prévention pour les métiers des travaux publics" (Edition 2020 de la FNTF).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CECU	REAC	TP-00248	11	31/10/2022	31/10/2022	23/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Travailler à proximité des réseaux

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le conducteur d'engin doit connaître les risques d'endommagement des différentes catégories d'ouvrages lors de travaux à proximité et les conséquences qui pourraient en résulter :

- pour la sécurité des personnes et des biens,
- pour la protection de l'environnement,
- pour la continuité de fonctionnement de ces ouvrages.

Il doit apprendre à s'en prémunir et à limiter les conséquences d'un éventuel endommagement.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sur les chantiers où le conducteur d'engins et le suiveur sont susceptibles de travailler à proximité de réseaux aériens ou souterrains préalablement identifiés, repérés, positionnés ou totalement inconnus.

Critères de performance

- La lecture des affleurants est effectuée et efficace.
- Les indications de repérage de réseau sont analysées et comprises.
- Les risques liés à un accident sur un réseau sont connus.
- Les précautions lors de l'intervention à proximité d'un réseau sont connues et appliquées.
- En cas d'accident, les consignes de sécurité et d'alerte sont connues et appliquées.
- QCM du ministère de Transition écologique et de la Cohésion des territoires validé.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer et respecter la méthode de travail définie,
Appliquer la réglementation hygiène, sécurité, environnement,
Appliquer les consignes de travail (orales ou écrites),
Comprendre l'environnement, les marquages - piquetages, les signes avertisseurs et indicateurs, la lecture du terrain, les moyens de repérage,
Identifier les réseaux existants avant le travail,
Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues,
Lire un plan et dessiner un croquis pour exécuter un travail avec un engin de chantier,
Maintenir les réseaux existants (intégrité, tracé),
Maîtriser les modalités pratiques d'alertes de la hiérarchie,
Maîtriser les techniques à utiliser dans le but de ne pas endommager les réseaux en fonction de l'imprécision du positionnement des ouvrages,
Réagir rapidement en cas de dysfonctionnement ou d'imprévu dans le déroulement des opérations,
Renseigner un rapport journalier, rendre compte des travaux effectués et des éventuels problèmes rencontrés,
Utiliser les moyens de protection collective et individuelle.

Occuper occasionnellement une fonction de responsable d'équipe, notamment sur des petits chantiers.

Organiser son intervention avec son hiérarchique et préparer son matériel,
S'adapter aux imprévus et aux dysfonctionnements.

Connaître et être capable d'appliquer la règle des 4A (arrêter, alerter, aménager, accueillir),
Connaître et être capable de mettre en œuvre les recommandations applicables en cas d'incident ou d'accident,

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CECU	REAC	TP-00248	11	31/10/2022	31/10/2022	25/48

Connaître le rôle de l'opérateur, sa mission et ses responsabilités à son niveau,
Connaître les caractéristiques techniques des pelles hydrauliques utilisées en terrassements,
Connaître les gestes conventionnels de guidage,
Connaître les principaux types de réseaux souterrains et aériens,
Connaître les risques afférents à ces réseaux selon les principales caractéristiques des énergies ou (leurs effets, les risques directs pour les personnes et les biens, des exemples d'accidents) et les risques à moyen et long terme liés aux atteintes aux réseaux existants (intégrité, tracé).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CECU	REAC	TP-00248	11	31/10/2022	31/10/2022	26/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Manutentionner des charges en sécurité avec une chargeuse sur pneus

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sur les chantiers de VRD et de canalisations, le conducteur de chargeuse sur pneus manutentionne en vue de les mettre en stock provisoire ou de les évacuer, divers matériaux dont certains ont été préalablement conditionnés sur palettes.

Lors des livraisons, il assure le déchargement des camions de livraison.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sur les chantiers de pose de réseaux, la chargeuse sur pneus de catégorie A peut être utilisée comme engin de manutention pour décharger ou approcher des éléments de canalisations, de regards préfabriqués en béton ou autres. Ces opérations se réalisent avec l'assistance des poseurs et doivent être effectuées dans l'application des règles de sécurité.

Sur les chantiers de VRD, lorsque la machine est équipée de fourches de manutentions frontales, la chargeuse sur pneus est utilisée pour manutentionner tous types de matériaux et matériels conditionnés sur palettes.

Critères de performance

- La signalisation de chantier est présente, conforme aux directives et efficace, sa mise en place et son repli sont réalisés dans l'application des règles de sécurité.
- La communication avec les personnels au sol ou les autres conducteurs d'engins est efficace.
- L'aptitude de la machine en matière de réalisation de manutentions est vérifiée : validité du contrôle de conformité, abaque de charge, état des flexibles hydrauliques.
- Les manœuvres sont précises.
- Les consignes de sécurité sont appliquées.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer et respecter la méthode de travail définie,
Appliquer la réglementation hygiène, sécurité, environnement,
Appliquer les consignes de travail (orales ou écrites),
Appliquer les préconisations d'utilisation du constructeur,
Appliquer les règles de l'éco conduite,
Appliquer toutes les mesures de sécurité liées à la conduite de la chargeuse,
Définir les étapes d'interventions de chaque opération d'entretien de l'engin,
Identifier et gérer les déchets de chantier,
Identifier les réseaux existants aériens avant le travail,
Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues,
Interpréter les indicateurs relatifs à la manutention de charges apposés sur une chargeuse,
Maîtriser les différents mouvements de la machine,
Maîtriser les modalités pratiques d'alertes de la hiérarchie,
Procéder aux opérations d'entretien périodique,
Réagir rapidement en cas de dysfonctionnement ou d'imprévus dans le déroulement des opérations,
Réaliser le chargement, le déchargement ou le déplacement d'une charge conditionnée sur palettes en utilisant les fourches de manutention,

Réaliser le déchargement ou le déplacement de tuyaux fonte ou béton en utilisant les fourches de manutention,

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CECU	REAC	TP-00248	11	31/10/2022	31/10/2022	27/48

Réaliser le déchargement ou le déplacement d'éléments préfabriqués (chambres télécom, éléments de regards, etc.) en utilisant les fourches de manutention,
Réaliser les opérations de contrôle avant et après démarrage de la chargeuse sur pneus,
Réaliser les opérations de fin de poste et de mise en sécurité de la chargeuse sur pneus,
Renseigner un rapport journalier, rendre compte des travaux effectués et des éventuels problèmes rencontrés,
Utiliser les moyens de protection collective et individuelle,
Utiliser les quatre opérations arithmétiques,
Occuper occasionnellement une fonction de responsable d'équipe, notamment sur des petits chantiers,
Organiser son intervention avec son hiérarchique et préparer son matériel,
S'adapter aux imprévus et aux dysfonctionnements,
Connaître les divers appareils de levage, leur plage d'utilisation et les techniques d'élingage,
Connaître les gestes conventionnels de guidage,
Connaître les règles de sécurité concernant la circulation des piétons sur chaussée.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CECU	REAC	TP-00248	11	31/10/2022	31/10/2022	28/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Déplacer ou charger des matériaux en sécurité avec une chargeuse sur pneus équipée d'un godet 4 en 1 multifonctions (Drott)

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sur les chantiers de VRD et de canalisations, le conducteur de chargeuse sur pneus de catégorie A déplace, charge, approvisionne au godet chargeur des matériaux extraits des fouilles ou approvisionnés sur le chantier pour réaliser les travaux attendus.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le conducteur de chargeuse sur pneus de catégorie A utilise le godet classique ou le godet multifonctions appelé aussi, godet 4 en 1 ou godet "Drott" pour charger, déplacer ou approvisionner les matériaux nécessaires à la réalisation des diverses phases du chantier.

Dans certains cas il peut lui être demandé de réaliser des petits travaux de terrassement ou de préréglage de surface.

Critères de performance

- La signalisation de chantier est présente, conforme aux directives et efficace, sa mise en place et son repli sont réalisés dans l'application des règles de sécurité,
- La communication avec les personnels au sol ou les autres conducteurs d'engins est efficace,
- l'utilisation des équipements est efficace, les possibilités du godet multifonction sont mises en œuvre et les "restes au sol" sont minimisés,
- les opérations de chargement de matériaux sur un engin de transport sont faites sans heurts,
- les consignes de sécurité sont respectées.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer et respecter la méthode de travail définie,
Appliquer la réglementation hygiène, sécurité, environnement,
Appliquer les consignes de travail (orales ou écrites),
Appliquer les préconisations d'utilisation du constructeur,
Appliquer les règles de l'éco conduite,
Appliquer toutes les mesures de sécurité liées à la conduite de la chargeuse sur pneus,
Définir les étapes d'interventions de chaque opération d'entretien de l'engin,
Identifier et gérer les déchets de chantier,
Identifier les réseaux existants avant le travail,
Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues,
Interpréter les indicateurs relatifs à la manutention de charges apposés sur une chargeuse sur pneus,
S'approprier le contenu des notices d'utilisation du constructeur,
Maîtriser les différents mouvements de la machine,
Maîtriser les modalités pratiques d'alertes de la hiérarchie,
Procéder aux opérations d'entretien périodique,
Réagir rapidement en cas de dysfonctionnement ou d'imprévus dans le déroulement des opérations,
Réaliser le déplacement de matériaux en utilisant toutes les fonctions du godet 4 en 1,
Réaliser le chargement dans une benne de matériaux en utilisant toutes les fonctions du godet 4 en 1,

Réaliser l'approvisionnement en tranchées de matériaux en utilisant toutes les fonctions du godet 4 en 1,
Réaliser les opérations de contrôle avant et après démarrage de la chargeuse sur pneus,
Réaliser les opérations de fin de poste et de mise en sécurité de la chargeuse sur pneus,

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CECU	REAC	TP-00248	11	31/10/2022	31/10/2022	29/48

Renseigner un rapport journalier, rendre compte des travaux effectués et des éventuels problèmes rencontrés,

Utiliser les moyens de protection collective et individuelle,

Utiliser les quatre opérations arithmétiques.

Occuper occasionnellement une fonction de responsable d'équipe, notamment sur des petits chantiers.

Organiser son intervention avec son hiérarchie et préparer son matériel,

S'adapter aux imprévus et aux dysfonctionnements.

Connaître les divers appareils de levage, leur plage d'utilisation et les techniques d'élingage,

Connaître les gestes conventionnels de guidage d'un conducteur d'engin de chantier,

Connaître les règles de sécurité concernant la circulation des piétons sur chaussée.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CECU	REAC	TP-00248	11	31/10/2022	31/10/2022	30/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Conduire en sécurité une pelle hydraulique sur chenilles

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

La conduite d'une "pelle hydraulique sur chenilles de catégorie A" nécessite la maîtrise totale des capacités de la machine en matière d'utilisation en sécurité et ce quelle que soit la tâche réalisée.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sur les chantiers de bâtiment et de travaux publics, notamment de VRD et de construction de canalisations, le conducteur de "pelle hydraulique sur chenilles de catégorie A" se doit d'effectuer les tâches suivantes en sécurité :

- réaliser la prise de poste ;
- charger les unités de transport ;
- effectuer les opérations de déblai / remblai avec mise en stock ;
- réaliser les tranchées ;
- effectuer les opérations de levage (prise et dépose de charges au sol) ;
- réaliser les opérations de chargement / déchargement / arrimage de la machine sur une remorque porte-engins ;
- réaliser la fin de poste.

Critères de performance

Test théorique R482 : Validé

Test pratique sur pelle hydraulique sur chenilles de catégorie A : Validé

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Cf les exigences de la R 482 catégorie A de la CNAM-Risques professionnels et du "Socle commun prévention pour les métiers des travaux publics" (Edition 2020 de la FNTP).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CECU	REAC	TP-00248	11	31/10/2022	31/10/2022	31/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Réaliser en sécurité avec une pelle hydraulique sur chenilles les terrassements nécessaires pour poser des canalisations et fourreaux en milieu encombré

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sur les chantiers routiers et urbains, le conducteur de la pelle hydraulique sur chenilles de catégorie A doit être capable de réaliser des terrassements sur la base de directives reçues et d'une implantation préalablement réalisée pour la construction canalisations ou de réseaux secs et humides.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La protection du chantier par une signalisation temporaire pourra être mise en œuvre par le conducteur de pelle hydraulique sur chenilles de catégorie A (mise en place et le repli). Il doit être en mesure de veiller au maintien des marquages au sol des réseaux existants, respecter les distances limites d'approches prudentes, de conduire l'engin avec douceur et précision de façon à assurer la sécurité des poseurs, des ouvriers à pied qui l'accompagnent dans cette tâche et de ne pas endommager les éléments existants.

Sur les chantiers de voirie et de pose de réseaux, la pelle hydraulique sur chenilles de catégorie A est utilisée comme engin de terrassement, de dégagement de réseaux et de manutention d'éléments lourds (tuyaux de canalisations, éléments de regards, etc.). Ces opérations se réalisent avec l'assistance d'ouvriers à pied (suiveur), et doivent être effectuées dans l'application des règles de sécurité.

Critères de performance

- La signalisation de chantier est présente, conforme aux directives et efficace, sa mise en place et son repli sont réalisés dans l'application des règles de sécurité,
- Les règles liées aux travaux à proximité de réseaux sont maîtrisées,
- La communication avec les personnels au sol ou les autres conducteurs d'engins est efficace,
- La position de travail et le dégagement par couche pour respecter les distances d'approche prudentes est correctement exécutée,
- Le tri des matériaux extraits est fait selon les critères de recyclage du chantier,
- L'utilisation des différents équipements (godet curage, godet inclinable, flèche orientable), est correctement utilisée,
- Les manutentions sont réalisées en appliquant toutes les règles de sécurité,
- Le profil, les dimensions et la planéité du terrassement sont respectés,
- La réalisation est conforme au cahier des charges.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer et respecter la méthode de travail définie,
Appliquer la réglementation hygiène, sécurité, environnement,
Appliquer les consignes de travail (orales ou écrites),
Connaître les gestes conventionnels de guidage d'un conducteur d'engin de chantier,
Identifier les risques et les moyens permettant de les prévenir,
Calculer un dénivelé, une surface, un volume, une densité, utiliser les quatre opérations,
Lire et calculer la cotation sur un plan, dessiner un croquis pour exécuter un travail avec un engin de chantier,
Tracer des alignements, des courbes et des équerrages,
Utiliser les instruments simples de mesure,
Réaliser l'implantation d'un terrassement à partir des repères mis en place par le chef de chantier et du plan ou croquis d'implantation,
Connaître les règles de sécurité concernant la circulation des piétons sur chaussée,
Identifier les panneaux de signalisation temporaire et leur signification,

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CECU	REAC	TP-00248	11	31/10/2022	31/10/2022	33/48

Utiliser les moyens de protection collective et individuelle, un schéma de signalisation temporaire de chantier pour mettre en place un dispositif de protection du chantier,
 Appliquer les préconisations d'utilisation du constructeur,
 Définir les étapes d'interventions de chaque opération d'entretien de l'engin et procéder aux opérations d'entretien périodique,
 Réaliser les opérations de contrôle avant et après démarrage de la pelle hydraulique sur chenilles de catégorie A,
 Réaliser les opérations de fin de poste et de mise en sécurité de la pelle hydraulique sur chenilles de catégorie A,
 Appliquer les règles de l'éco conduite,
 Appliquer toutes les mesures de sécurité liées à la conduite de la pelle hydraulique sur chenilles de catégorie A,
 Comprendre l'environnement, les marquages-piquetages, les signes avertisseurs et indicateurs, la lecture du terrain, les moyens de repérage,
 Identifier les différents repères mis en place sur le chantier, les protéger ou les déplacer si nécessaire,
 Identifier les réseaux existants avant le travail et les maintenir leurs intégrités et leurs tracés,
 Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues et les modalités pratiques d'alertes de la hiérarchie,
 Maîtriser les techniques à utiliser dans le but de ne pas endommager les réseaux en fonction de l'imprécision du positionnement des ouvrages,
 Choisir l'équipement de la pelle hydraulique sur chenilles de catégorie A selon la nature de sols, des formes du terrassement et du type chantier,
 Creuser une tranchée pour réseaux secs ou humide, distinguer les différentes natures de sols,
 Réaliser la mise en stock de déblais pour une évacuation ultérieure,
 Réaliser une fouille en tranchée à profil imposé, ou à profondeur constante,
 Effectuer en sécurité le remblaiement de tranchées en respectant les couches préconisées par les tables de compactage,
 Dégager une canalisation en respectant la distance limite d'approche prudente (DLAP), maîtriser les différents mouvements de la machine,
 Contrôler visuellement la qualité et la conformité d'un ouvrage,
 Contrôler à l'aide d'instruments de mesure la qualité d'un ouvrage et sa conformité avec la demande du client,
 Réagir rapidement en cas de dysfonctionnement ou d'imprévus dans le déroulement des opérations,
 Connaître les différentes natures de matériaux livrés ou rencontrés sur le chantier,
 Identifier et gérer les déchets de chantier et trier les différents déblais,
 Protéger ou déplacer si nécessaire, les repères d'implantations existants,
 Organiser son intervention avec son hiérarchique et préparer son matériel, s'adapter aux imprévus et aux dysfonctionnements,
 Occuper occasionnellement une fonction de responsable d'équipe, notamment sur des petits chantiers,
 Renseigner un rapport journalier, rendre compte des travaux effectués et des éventuels difficultés rencontrées.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CECU	REAC	TP-00248	11	31/10/2022	31/10/2022	34/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 8

Réaliser en sécurité avec une pelle hydraulique sur chenilles des travaux de surface sur les chantiers routiers ou urbains

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sur la base de directives reçues et d'une implantation préalablement réalisée et éventuellement complétée par ses soins, protégé par une signalisation temporaire dont il peut être amené à réaliser la mise en place et le repli, le conducteur de pelle hydraulique sur chenilles de catégorie A exécute les terrassements préalables à la réalisation d'ouvrages de VRD, la manutention de mobilier urbain et le réglage des surfaces conformément aux exigences du cahier des charges. Au fur et à mesure de l'avancement du terrassement, il réalise les contrôles permettant de s'assurer de la conformité du travail réalisé.

Suivant les organisations du chantier, il chargera les matériaux extraits sur un engin de transport ou les déposera à proximité.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Suivant l'avancement et les besoins du chantier, le conducteur de pelle hydraulique sur chenilles de catégorie A réalisera en autonomie tout ou partie des tâches suivantes :

- la mise en place et le repli de la signalisation temporaire de chantier,
 - le complément d'implantation de l'ouvrage à réaliser, le déport de repères préalablement mis en place,
 - des terrassements « grande masse » avec mise en stock des matériaux en vue de leur évacuation,
 - des tranchées destinées à la pose de bordures ou à la construction de fondations pour du mobilier urbain,
 - les réglages de surfaces (trottoirs, petit parking, espaces verts, etc.).
 - la manutention de mobilier urbain, de bordures, blocs marches, etc.,
- Dans certains cas, il sera amené à travailler sous circulation.

Critères de performance

- La signalisation de chantier est présente, conforme aux directives et efficace, sa mise en place et son repli sont réalisés dans l'application des règles de sécurité.
- Les règles liées aux travaux à proximité de réseaux sont maîtrisées.
- La communication avec les personnels au sol ou les autres conducteurs d'engins est efficace.
- La position de travail et l'angle d'attaque du godet sont optimisés, le godet est correctement rempli.
- Le tri des matériaux extraits est fait selon les critères de recyclage du chantier.
- L'utilisation des différents équipements (godet de terrassement, godet de curage, godet inclinable, pied de flèche orientable), est correcte.
- Le profil, les dimensions et la planéité de la forme terrassée sont respectés.
- La finition est conforme au cahier des charges.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer et respecter la méthode de travail définie,

Appliquer la réglementation hygiène, sécurité, environnement,

Appliquer les consignes de travail (orales ou écrites),

Connaître les gestes conventionnels de guidage,

Identifier les risques et les moyens permettant de les prévenir

Calculer un dénivelé, une surface, un volume, une densité, utiliser les quatre opérations,

Lire et calculer la cotation sur un plan, dessiner un croquis pour exécuter un travail avec un engin de chantier,

Tracer des alignements, des courbes et des équerrages,

Utiliser les instruments simples de mesure,

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CECU	REAC	TP-00248	11	31/10/2022	31/10/2022	35/48

Réaliser l'implantation d'un terrassement à partir des repères mis en place par le chef de chantier et du plan ou croquis d'implantation,
 Connaître les règles de sécurité concernant la circulation des piétons sur chaussée,
 Identifier les panneaux de signalisation temporaire et leur signification,
 Utiliser les moyens de protection collective et individuelle, un schéma de signalisation temporaire de chantier pour mettre en place un dispositif de protection du chantier,
 Appliquer les préconisations d'utilisation du constructeur,
 Définir les étapes d'interventions de chaque opération d'entretien de l'engin et procéder aux opérations d'entretien périodique,
 Réaliser les opérations de contrôle avant et après démarrage de la pelle hydraulique sur chenilles de catégorie A,
 Réaliser les opérations de fin de poste et de mise en sécurité de la pelle hydraulique sur chenilles de catégorie A,
 Appliquer les règles de l'éco conduite,
 Appliquer toutes les mesures de sécurité liées à la conduite de la pelle hydraulique sur chenilles de catégorie A,
 Comprendre l'environnement, les marquages-piquetages, les signes avertisseurs et indicateurs, la lecture du terrain, les moyens de repérage,
 Identifier les différents repères mis en place sur le chantier, les protéger ou les déplacer si nécessaire,
 Identifier les réseaux existants avant le travail et les maintenir leurs intégrités et leurs tracés,
 Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues et les modalités pratiques d'alertes de la hiérarchie,
 Maîtriser les techniques à utiliser dans le but de ne pas endommager les réseaux en fonction de l'imprécision du positionnement des ouvrages,
 Choisir l'équipement de la pelle hydraulique sur chenilles de catégorie A selon la nature de sols, des formes du terrassement et du type chantier,
 Réaliser un terrassement avec mise en stock pour une évacuation ultérieure,
 Régler en sécurité une surface de type accotement, espace vert et petit talus,
 Régler une surface de niveau ou avec pente avec un godet de curage, maîtriser les différents mouvements de la machine,
 Contrôler visuellement la qualité et la conformité d'un ouvrage,
 Contrôler à l'aide d'instruments de mesure la qualité d'un ouvrage et sa conformité avec la demande du client,
 Identifier et gérer les déchets de chantier et trier les différents déblais,
 Protéger ou déplacer si nécessaire, les repères d'implantations existants,
 Réagir rapidement en cas de dysfonctionnement ou d'imprévu dans le déroulement des opérations,
 Connaître les différentes natures de matériaux livrés ou rencontrés sur le chantier,
 Organiser son intervention avec son hiérarchie,
 Préparer son matériel,
 S'adapter aux imprévus et aux dysfonctionnements.
 Occuper occasionnellement une fonction de responsable d'équipe, notamment sur des petits chantiers,
 Renseigner un rapport journalier, rendre compte des travaux effectués et des éventuels problèmes rencontrés.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CECU	REAC	TP-00248	11	31/10/2022	31/10/2022	36/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 9

Conduire en sécurité une pelle hydraulique sur pneus

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

La conduite d'une pelle hydraulique sur pneus de catégorie B1 nécessite la maîtrise totale des capacités de la machine en matière d'utilisation en sécurité et ce quelle que soit la tâche réalisée.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sur les chantiers de bâtiment et de travaux publics, notamment de VRD et de construction de canalisations, le conducteur de pelle hydraulique sur pneus de catégorie B1 se doit d'effectuer les tâches suivantes en sécurité :

- réaliser la prise de poste ;
- charger les unités de transport ;
- effectuer les opérations de déblai / remblai avec mise en stock ;
- réaliser les tranchées ;
- effectuer les opérations de levage (prise et dépose de charges au sol) ;
- réaliser la fin de poste.

Critères de performance

Test théorique R482 : Validé

Test pratique sur pelle hydraulique sur pneus de catégorie B1 : Validé

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Cf les exigences de la R 482 catégorie B1 de la CNAM-Risques professionnels et du "Socle commun prévention pour les métiers des travaux publics" (Edition 2020 de la FNTP).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CECU	REAC	TP-00248	11	31/10/2022	31/10/2022	37/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 10

Réaliser en sécurité avec une pelle hydraulique sur pneus les terrassements nécessaires pour poser des canalisations et fourreaux en milieu encombré

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sur les chantiers routiers et urbains, le conducteur de la pelle hydraulique sur pneus de catégorie B1 doit être capable de réaliser des terrassements sur la base de directives reçues et d'une implantation préalablement réalisée pour la construction canalisations ou de réseaux secs et humides, La protection du chantier par une signalisation temporaire pourra être mise en œuvre par le conducteur de pelle (mise en place et le repli). Il doit être en mesure de veiller au maintien des marquages au sol des réseaux existants, respecter les distances limites d'approches prudentes (DLAP), de conduire l'engin avec douceur et précision de façon à assurer la sécurité des poseurs, des ouvriers à pied qui l'accompagnent dans cette tâche et de ne pas endommager les éléments existants.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sur les chantiers de voirie et de pose de réseaux, la pelle hydraulique sur pneus de catégorie B1 est utilisée comme engin de terrassement, de dégagement de réseaux et de manutention d'éléments lourds (blindages, tuyaux de canalisations, regards, etc.). Ces opérations se réalisent avec l'assistance d'ouvriers à pied (suiveur), et doivent être effectuées dans l'application des règles de sécurité.

Critères de performance

- La signalisation de chantier est présente, conforme aux directives et efficace, sa mise en place et son repli sont réalisés dans l'application des règles de sécurité.
- La communication avec les personnels au sol ou les autres conducteurs d'engins est efficace.
- La position de travail et le dégagement par couche pour respecter les distances d'approches prudentes (DALP), sont correctement exécutés.
- Le tri des matériaux extraits est fait selon les critères de recyclage du chantier.
- L'utilisation des différents équipements (godet de terrassement, godet de curage rigide, godet de curage inclinable, flèche à volée variable), est correcte.
- Les manutentions de charges sont réalisées en appliquant toutes les règles de sécurité.
- Le profil, les dimensions et la planéité du terrassement sont respectés.
- La réalisation est conforme au cahier des charges.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer et respecter la méthode de travail définie,
Appliquer la réglementation hygiène, sécurité, environnement,
Appliquer les consignes de travail (orales ou écrites),
Connaître les gestes conventionnels de guidage,
Identifier les risques et les moyens permettant de les prévenir,
Calculer un dénivelé, une surface, un volume, une densité, utiliser les quatre opérations,
Lire et calculer la cotation sur un plan, dessiner un croquis pour exécuter un travail avec un engin de chantier,
Tracer des alignements, des courbes et des équerrages, Utiliser les instruments simples de mesure,
Réaliser l'implantation d'un terrassement à partir des repères mis en place par le chef de chantier et du plan ou croquis d'implantation,
Connaître les règles de sécurité concernant la circulation des piétons sur chaussée,
Identifier les panneaux de signalisation temporaire et leur signification,
Utiliser les moyens de protection collective et individuelle, un schéma de signalisation temporaire de chantier pour mettre en place un dispositif de protection du chantier,
Appliquer les préconisations d'utilisation du constructeur,

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CECU	REAC	TP-00248	11	31/10/2022	31/10/2022	39/48

Définir les étapes d'interventions de chaque opération d'entretien de l'engin et procéder aux opérations d'entretien périodique,
Réaliser les opérations de contrôle avant et après démarrage de la pelle hydraulique sur pneus de catégorie B1,
Réaliser les opérations de fin de poste et de mise en sécurité de la pelle hydraulique sur pneus de catégorie B1,
Appliquer les règles de l'éco conduite,
Appliquer toutes les mesures de sécurité liées à la conduite de la pelle hydraulique sur pneus de catégorie B1,
Comprendre l'environnement, les marquages - piquetages, les signes avertisseurs et indicateurs, la lecture du terrain, les moyens de repérage,
Identifier les différents repères mis en place sur le chantier, les protéger ou les déplacer si nécessaire,
Identifier les réseaux existants avant le travail et les maintenir leurs intégrités et leurs tracés,
Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues et les modalités pratiques d'alertes de la hiérarchie,
Maîtriser les techniques à utiliser dans le but de ne pas endommager les réseaux en fonction de l'imprécision du positionnement des ouvrages,
Choisir l'équipement de la pelle hydraulique selon la nature de sols, des formes du terrassement et du type chantier,
Creuser une tranchée pour réseaux secs ou humides, distinguer les différentes natures de sols,
Réaliser la mise en stock de déblais pour une évacuation ultérieure,
Réaliser une fouille en tranchée à profil imposé, ou à profondeur constante,
Effectuer en sécurité le remblaiement de tranchées en respectant les couches préconisées par les tables de compactage,
Dégager une canalisation en respectant la distance limite d'approche prudente (DLAP), maîtriser les différents mouvements de la machine,
Contrôler visuellement la qualité et la conformité d'un ouvrage,
Contrôler à l'aide d'instruments de mesure la qualité d'un ouvrage et sa conformité avec la demande du client,
Réagir rapidement en cas de dysfonctionnement ou d'imprévus dans le déroulement des opérations,
Connaître les différentes natures de matériaux livrés ou rencontrés sur le chantier,
Identifier et gérer les déchets de chantier et trier les différents déblais,
Protéger ou déplacer si nécessaire, les repères d'implantations existants,
Organiser son intervention avec son hiérarchie et préparer son matériel,
S'adapter aux imprévus et aux dysfonctionnements.
Occuper occasionnellement une fonction de responsable d'équipe, notamment sur des petits chantiers.
Renseigner un rapport journalier, rendre compte des travaux effectués et des éventuels problèmes rencontrés.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CECU	REAC	TP-00248	11	31/10/2022	31/10/2022	40/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 11

Réaliser en sécurité avec une pelle hydraulique sur pneus des travaux de surface sur des chantiers routiers ou urbains

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sur la base de directives reçues et d'une implantation préalablement réalisée et éventuellement complétée par ses soins, protégé par une signalisation temporaire dont il peut être amené à réaliser la mise en place et le repli, le conducteur de pelle hydraulique sur pneus de catégorie B1 exécute les terrassements préalables à la réalisation d'ouvrages VRD, la manutention de mobilier urbain et le réglage des surfaces conformément aux exigences du cahier des charges. Au fur et à mesure de l'avancement du terrassement, il réalise les contrôles permettant de s'assurer de la conformité du travail réalisé.

Suivant les organisations du chantier, il chargera les matériaux extraits sur un engin de transport ou les déposera à proximité.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Suivant l'avancement et les besoins du chantier, le conducteur de pelle hydraulique sur pneus de catégorie B1 réalisera en autonomie tout ou partie des tâches suivantes :

- la mise en place et le repli de la signalisation temporaire de chantier,
 - le complément d'implantation de l'ouvrage à réaliser, le déport de repères préalablement mis en place,
 - des terrassements « grande masse » avec mise en stock des matériaux en vue de leur évacuation,
 - des tranchées destinées à la pose de bordures ou à la construction de fondations pour du mobilier urbain,
 - les réglages de surfaces (trottoirs, petit parking, espaces verts, etc.).
 - la manutention de mobilier urbain, de bordures, blocs marches, etc.,
- Dans certains cas, il sera amené à travailler sous circulation.

Critères de performance

- La signalisation de chantier est présente, conforme aux directives et efficace, sa mise en place et son repli sont réalisés dans l'application des règles de sécurité.
- Les règles liées aux travaux à proximité de réseaux sont maîtrisées.
- La communication avec les personnels au sol ou les autres conducteurs d'engins est efficace.
- La position de travail et l'angle d'attaque du godet sont optimisés, le godet est correctement rempli.
- Le tri des matériaux extraits est fait selon les critères de recyclage du chantier.
- L'utilisation des différents équipements (godet de curage, godet inclinable, flèche à volée variable), est correcte.
- Les manutentions sont réalisées en appliquant toutes les règles de sécurité.
- Le profil, les dimensions et la planéité de la forme terrassée sont respectés.
- La finition est conforme au cahier des charges.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer et respecter la méthode de travail définie,
Appliquer la réglementation hygiène, sécurité, environnement,
Appliquer les consignes de travail (orales ou écrites),
Connaître les gestes conventionnels de guidage,
Identifier les risques et les moyens permettant de les prévenir,
Calculer un dénivelé, une surface, un volume, une densité, utiliser les quatre opérations,
Lire et calculer la cotation sur un plan, dessiner un croquis pour exécuter un travail avec un engin de chantier,
Tracer des alignements, des courbes et des équerrages,
Utiliser les instruments simples de mesure,

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CECU	REAC	TP-00248	11	31/10/2022	31/10/2022	41/48

Réaliser l'implantation d'un terrassement à partir des repères mis en place par le chef de chantier et du plan ou croquis d'implantation,
 Connaître les règles de sécurité concernant la circulation des piétons sur chaussée,
 Identifier les panneaux de signalisation temporaire et leur signification,
 Utiliser les moyens de protection collective et individuelle, un schéma de signalisation temporaire de chantier pour mettre en place un dispositif de protection du chantier,
 Appliquer les préconisations d'utilisation du constructeur,
 Définir les étapes d'interventions de chaque opération d'entretien de l'engin et procéder aux opérations d'entretien périodique,
 Réaliser les opérations de contrôle avant et après démarrage de la pelle hydraulique sur pneus de catégorie B1,
 Réaliser les opérations de fin de poste et de mise en sécurité de la pelle hydraulique sur pneus de catégorie B1,
 Appliquer les règles de l'éco conduite,
 Appliquer toutes les mesures de sécurité liées à la conduite de la pelle hydraulique sur pneus de catégorie B1,
 Comprendre l'environnement, les marquages - piquetages, les signes avertisseurs et indicateurs, la lecture du terrain, les moyens de repérage,
 Identifier les différents repères mis en place sur le chantier, les protéger ou les déplacer si nécessaire,
 Identifier les réseaux existants avant le travail et les maintenir leurs intégrités et leurs tracés,
 Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues et les modalités pratiques d'alertes de la hiérarchie,
 Maîtriser les techniques à utiliser dans le but de ne pas endommager les réseaux en fonction de l'imprécision du positionnement des ouvrages,
 Choisir l'équipement de la pelle hydraulique sur pneus de catégorie B1 selon la nature de sols, des formes du terrassement et du type de chantier,

Maîtriser les différents mouvements de la machine,
 Réaliser un décaissement de voirie avec mise en stock pour une évacuation ultérieure,
 Régler en sécurité une surface de type accotement, espace vert et petit talus avec un godet de curage rigide ou inclinable,
 Régler une surface de niveau ou avec pente avec un godet de curage rigide ou inclinable,
 Contrôler visuellement la qualité et la conformité d'un ouvrage,
 Contrôler à l'aide d'instruments de mesure la qualité d'un ouvrage et sa conformité avec la demande du client,
 Identifier et gérer les déchets de chantier et trier les différents déblais,
 Protéger ou déplacer si nécessaire, les repères d'implantations existants,
 Réagir rapidement en cas de dysfonctionnement ou d'imprévu dans le déroulement des opérations,
 Connaître les différentes natures de matériaux livrés ou rencontrés sur le chantier,
 Organiser son intervention avec son hiérarchique et préparer son matériel,
 S'adapter aux imprévus et aux dysfonctionnements,
 Occuper occasionnellement une fonction de responsable d'équipe, notamment sur des petits chantiers,
 Renseigner un rapport journalier, rendre compte des travaux effectués et des éventuels problèmes rencontrés.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CECU	REAC	TP-00248	11	31/10/2022	31/10/2022	42/48

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Communiquer

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le professionnel écoute, comprend, transmet un message pour partager des informations, des avis, des idées.

Cette communication peut être orale, écrite, non verbale, visuelle, interculturelle.

La compétence est mobilisée dans la langue de la situation professionnelle.

Critères de performance

Dans une situation professionnelle habituelle, le besoin est exprimé par un mot ou une phrase.

Travailler et coopérer au sein d'un collectif

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le professionnel s'intègre à un groupe, contribue et se coordonne dans la répartition et l'exécution des tâches pour atteindre un même objectif.

Le professionnel prend en compte l'activité des autres membres du groupe et l'impact de ses propres actions sur l'activité des autres. Un « groupe » est constitué d'au moins deux personnes d'une même équipe ou non.

Critères de performance

L'intégration au groupe en adoptant ses codes et ses règles est effective, le rôle est connu et la part de travail dévolue est effectuée.

La contribution au travail collectif en apportant des informations et en faisant des propositions est effective.

Respecter des règles et des procédures

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le professionnel se conforme aux consignes et suit des étapes pour obtenir un résultat et se prémunir des dangers liés aux activités de travail.

Ces recommandations, prescriptions et modes opératoires peuvent être donnés à l'oral ou à l'écrit.

La procédure comporte une succession d'actions à réaliser dans un ordre précis. Les règles notamment en matière de santé/sécurité sont prescrites et doivent être respectées.

Critères de performance

Dans une situation répertoriée et connue, les consignes et les procédures à suivre sont appliquées

Dans des situations courantes et variées les procédures et les mesures de prévention définies sont comprises et mises en œuvre.

Les procédures ou les mesures de prévention des risques à disposition pour faire face à des situations de travail particulières sont adoptées.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CECU	REAC	TP-00248	11	31/10/2022	31/10/2022	43/48

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CECU	REAC	TP-00248	11	31/10/2022	31/10/2022	45/48

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CECU	REAC	TP-00248	11	31/10/2022	31/10/2022	46/48

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

